

## **EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LE GRAND CHAROLAIS**

L'an deux mille vingt deux, le huit décembre, le Conseil de la Communauté de Communes Le Grand Charolais s'est réuni à la Salle des fêtes à Digoïn, sous la présidence de Monsieur Gérald GORDAT suivant la convocation en date du 2 décembre 2022.

### **DÉLIBÉRATION N° DEL2022\_137 - VOIRIE VERSEMENT D'UN FONDS DE CONCOURS A LA COMMUNE DE PALINGES POUR LA REALISATION D'UN AVANT-PROJET D'ETUDE GEOTECHNIQUE**

Un dispositif hydraulique complexe se situe sur la commune de Palinges au niveau du lieu-dit « Moulin de Digoïne ».

Au regard des enjeux qu'il revêt pour ses intérêts propres, la commune de Palinges a entrepris un diagnostic de la partie supérieure des ouvrages, en vue de vérifier leur état, d'évaluer leur dimensionnement géotechnique et de connaître leurs principes constructifs. Le coût prévisionnel de cet avant-projet d'étude géotechnique est de 22 122 € HT.

Imbriqué et mitoyen (mais également probablement solidaire du point de vue constructif) de l'ancienne minoterie, le dispositif précité soutient également en partie une voirie reconnue d'intérêt communautaire sur une longueur d'environ 400 mètres.

**L'étude lancée par la commune de Palinges revêt un intérêt pour la Communauté de communes au titre de sa compétence création, aménagement et entretien de la voirie.**

Il est donc proposé au Conseil communautaire d'approuver le versement d'un fonds de concours au hauteur de 45 % du reste à charge (soit 9955 €) qui permettra de participer aux frais de fonctionnement de ce dispositif aux destinations variées.

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L.5214-16,

Considérant qu'afin de financer le fonctionnement d'un équipement, des fonds de concours peuvent être versés entre la communauté de communes et les communes membres après accords concordants exprimés à la majorité simple du conseil communautaire et des conseils municipaux concernés,

Considérant que la Communauté de communes Le Grand Charolais souhaite participer à hauteur de 45 % des dépenses HT engagées dans un avant-projet d'étude géotechnique de conception pour la réalisation de deux ouvrages d'art au Moulin de Digoïne par la commune de Palinges,

Considérant la consultation du Conseil des maires en date du 28 novembre 2022,

*Après intervention du Président Gérald GORDAT,*

**Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Le Grand Charolais, après en avoir délibéré, au scrutin public:**

**A l'unanimité,**

**DÉCIDE**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL  
DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LE GRAND CHAROLAIS**

- **d'approuver le versement d'un fonds de concours de 9 955 € à la commune de Palinges pour la réalisation d'un avant-projet d'étude géotechnique de conception,**
- **d'autoriser le Président, ou son représentant, à réaliser l'ensemble des démarches administratives et financières nécessaires à ce dossier et à signer l'ensemble des documents y afférents.**

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LE GRAND CHAROLAIS

<b>Nombre de conseillers en exercice : 74</b>	<b>Secrétariat de séance assuré par : Éric BOURDAIS</b>
<b>Membres présents à la séance : 46</b>	<b>Votants : 61</b>

### **Délégués Communautaires Présents :**

Gérald GORDAT, Gilles PERRETTE, Catherine CLERGUÉ, Louis ACCARY, Thomas MEUNIER, Thierry AUCLAIR, Daniel BERAUD, Jean-Yves BICHET, Annie BOISSARD, Gérard BODET, Jean-Marc JACOB, Patrick BOUILLON, Éric BOURDAIS, Hubert BURTIN, Chantal CHAPPUIS, Jacky COMTE, André COTTIN, Anne DEGRANGE, Jean-Bernard DESCHAMPS, Thierry DESJOURS, Paul DUMONTET, Philippe DUMOUX, Roger DURAND, Régis GAUTHERON, Julien GAGLIARDI, Stéphane JOURNET, Fabrice CHARLES, Bernard GAUTHIER, Daniel MELIN, Lolita RODRIGUEZ, Dominique NUGUE, Bérénice PORTIER, Emmanuel REY, Pascal LOPES DE LIMA, Nicolas LORTON, Jean-Baptiste LEFORT, Bernard MAILLET, Aurelie MANTOUE, Jean-Marc NESME, Myriam PEJOUX, Marie-France MAUNY, Marc TABOULOT, Patrice MAILLY, Jean-Louis PETIT, Daniel THERVILLE, Richard PERRIER

### **Délégués ayant donné pouvoir :**

Pierre BERTHIER à Gérald GORDAT, André ACCARY à Annie BOISSARD, Christian LAROCHE à Anne DEGRANGE, David BÊME à Thierry DESJOURS, Céline BIJON à Gilles PERRETTE, Laëtitia DE SOUSA à Catherine CLERGUÉ, Gérard DUCHET à Philippe DUMOUX, Marie-Agnès FORGEAT à Lolita RODRIGUEZ, Cédric FRADET à Chantal CHAPPUIS, Fabien GENET à Julien GAGLIARDI, Nicole GEORGES à Bérénice PORTIER, Annie-France MONDELIN à Marie-France MAUNY, Nathalie LELIEVRE à Nicolas LORTON, Bernard PLET à Myriam PEJOUX, Michel TRAVELY à Jean-Marc NESME

### **Délégué(es) absent(es) non suppléé(es) et non représenté(es) :**

Magali DUCROISSET, Guillaume CHAUVEAU, Nathalie COQUELIN, Romuald COSSON, Jean ETAIX, Gérard LALLEMENT, Aurore PERRIER, Edith TERRIER, Pascal RAMEAU, Béatrice LECONTE, André RIBOULIN, Patrick PAGÈS, Jean-Claude MICHEL

Ont signé au registre les membres présents  
Fait et délibéré en séance, le 8 décembre 2022  
Pour extrait conforme

**Gérald GORDAT**  
**Président du Grand Charolais**